

## Séance du 30 janvier 2009

### **Visite de ministre.**

Le maire informe le conseil de la visite le 16 janvier du ministre de l'agriculture et de la pêche Michel Barnier sur le site du pôle d'excellence rurale de Nolhac. Un petit tableau réalisé par une artiste locale lui a été offert en cadeau de bienvenue.

### **Commission syndicale de Nolhac.**

Le maire informe le conseil que les membres de la commission syndicale de Nolhac se sont réunis le 20 décembre 2008. M. Serge Colomb a été élu président de cette commission.

Le maire rappelle ensuite que le solde non utilisé des ventes des biens de la section s'élève à la somme de 1421.59 €. Le conseil donne son accord pour que cette somme soit versée à la commission syndicale de Nolhac.

### **Vente de terrain à la société ARVEL.**

Suite à la demande d'extension de l'exploitation de la carrière d'argile déposée par la société ARVEL, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Le conseil accepte la vente de plusieurs parcelles formant chemin d'une surface totale de 2 191 m<sup>2</sup> et donne tous pouvoirs au premier adjoint à l'effet de signer les actes nécessaires à la vente après que le service des domaines ait été consulté en vue de fixer le prix de cession.

### **Vente du four banal de Vialette.**

Monsieur Hecht souhaiterait acquérir le four banal de Vialette d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> attenant à la maison qu'il envisage de restaurer. Comme il s'agit d'un bien de section, il est nécessaire de procéder à la consultation des électeurs de la section. En conséquence, le conseil demande au premier adjoint de faire préparer la liste électorale des habitants ou propriétaires de la section et de solliciter les services de la Préfecture en vue de l'organisation des élections.

Le conseil fixe le prix de la vente éventuelle à 20 € le m<sup>2</sup>.

### **Mise à disposition de salariés pour travaux d'entretien.**

Le maire expose au conseil qu'il est possible d'avoir recours à du personnel temporaire auprès de l'organisme « aide agri 43 » en fonction de besoins ponctuels en complément du service des employés communaux.

Le conseil donne pouvoir au maire à l'effet de signer une convention avec l'organisme cité. Il suggère par ailleurs de se renseigner auprès de diverses associations pour la mise à disposition temporaire de personnel dans un autre domaine, celui du nettoyage des locaux, notamment en cas de surcroît de travail des employés communaux.

### **Dotation globale d'équipement (DGE) programme 2009.**

Le maire rappelle au conseil que les grosses réparations à la voirie communale peuvent être financées à hauteur de 30% par la DGE. Il propose l'inscription des voies communales suivantes au titre de la DGE 2009 : VC n° 21 Rue Johannès

Denave, VC n° 39 Route de Bertaud, VC n° 11 Plaine de Champagne, VC n° 19 Route des Barraques, VC n° 24 Soddes – Pouvey - tuilerie.

Le conseil donne son accord aux propositions du maire et lui demande de faire réaliser une étude chiffrée des travaux par les services de la Direction départementale de l'Équipement.

### **Echanges amiables agricoles.**

Sur proposition du maire, le conseil approuve la politique d'échanges amiables agricoles entre exploitants proposée en accord avec les organismes professionnels agricoles.

### **Compétence C.C.P.A.**

Sur proposition du maire, le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'adjonction aux compétences déjà transférées à la C.C.P.A. dans le cadre développement économique, de l'élaboration et de l'approbation des zones de développement de l'éolien.

### **Questions diverses.**

Donnant suite à la demande de l'association « Paintball ruessien », le conseil accepte la mise à disposition à titre gracieux d'un local situé dans l'ancienne usine Bongiraud pour la période hivernale.

Le maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Amicale laïque qui signale l'absence d'un point d'eau chaude dans la salle multiactivités du Chomeil. Considérant que cette remarque est judicieuse, le conseil, pour pallier cet inconvénient, donne tous pouvoirs au maire à l'effet de commander les fournitures nécessaires (évier et chauffe-eau) et faire réaliser les travaux par le personnel communal.

Un concours international d'endurance équestre doit avoir lieu à Saint-Paulien les 14, 15 et 16 août prochains. Il devrait accueillir environ 150 participants. La halle et la salle polyvalente du Chomeil ont été réservées, à titre gracieux, par l'association organisatrice qui devra souscrire les contrats d'assurance nécessaires. Cette manifestation fait l'objet d'un partenariat avec la Fédération des associations qui s'est engagée à organiser les repas moyennant une répartition des bénéfices entre elle et les organisateurs. Le conseil donne son accord pour que cette manifestation bénéficie de l'aide matérielle et humaine des services municipaux.